

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, et le douze du mois de janvier à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 janvier 2023, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, M. Romain MUNIER, Mme Séverine CHARLOT, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY, M. Valentin COLLEUILLE, Mme Estelle TURAN.

Absent excusé : M. Stéphane CHEVILLARD

Ont donné pouvoir : - Mme Marie-Noëlle MOUGIN à M. Gilles GARDIENNET

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Le Maire propose de rattacher deux délibérations à l'ordre du jour concernant :

- la modification des statuts de la CAV,
- Suppression de l'obligation de reversement de la taxe d'aménagement à la CAV.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAV

07/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération de Vesoul a adopté un projet de modification des statuts lors de la réunion du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chacune des communes membres de la CAV doit se prononcer également, dans les trois mois suivants la notification de la délibération du conseil communautaire.

Après s'être fait présenter les nouveaux statuts de la CAV, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **13 janvier 2023**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance

Véronique BATISSE



En Mairie, le **13 janvier 2023**
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

